



## **Déclaration liminaire CTSD du 22/10/2018**

Monsieur le Président,

Dans un cadre général la perspective des réformes à venir dont celle des retraites inquiète tout particulièrement les agents des Douanes surtout en ce qui concerne le montant des pensions et la bonification.

Par contre, en ce qui concerne la déclinaison de cap 2022, nos pires craintes se voient confirmées par les dernières annonces faites par notre ministre de tutelle.

Nous pouvons citer sans être exhaustif :

- le transfert du service recouvrement des RI dans un premier temps vers la DGFIP puis à l'échéance 2022, vers une agence de recouvrement
  - Celui toujours sur la DGFIP et tout aussi rapide, de certaines taxes comme la TGAP, la TVA sur les produits pétroliers et celles sur les BNA (Boissons Non Alcoolisées).
  - la disparition des « petites taxes » qui nous le rappelons, rapportent malgré tout bon an mal an, plusieurs centaines de millions d'euros, somme qu'il faudra bien trouver par ailleurs.
- Vous me direz qu'il suffit d'augmenter celles sur les carburants, mais ça, c'est déjà prévu !  
Puis, cerise sur le gâteau, celle du service de la garantie

Tout cela constitue vous en conviendrez, un très mauvais signal pour la pérennité de notre administration.

Concernant les effectifs même si nous constatons une très légère augmentation, elle n'est que conjoncturelle en raison du Brexit et cache des suppressions d'emplois dans de trop nombreux services.

Concernant le point relatif à l'installation du scan au fret ferroviaire, nous sommes surpris que vous ayez maintenu ce point à l'ordre du jour, dans la mesure où les représentants des organisations syndicales lors du dernier CHSCT, n'ont pu émettre d'avis faute d'informations suffisantes.

Concernant celui sur les DUERP et PAP des DR de Dunkerque, Lille et Picardie ainsi que de la DI des Hauts de France, nous constatons que vous avez systématiquement décoté les risques initialement classés en catégorie A. toutefois, même si nous vous concédons que des efforts ont été accomplis dans certains domaines, force est de constater qu'en matière de risques psychosociaux, les préconisations sont pour le moins insuffisantes voir inadaptées.

En effet, là où les agents évoquent très régulièrement les restructurations et les réductions d'emplois comme étant génératrices de surcharge de travail, de souffrance et de mal être, vous n'en préconisez jamais l'arrêt. Vous ne respectez donc pas de fait, votre obligation de santé et de sécurité (art L4121-1 et L4121-2 du code du travail) .

Pour ce qui est des obligations, nous vous rappelons d'ailleurs, l'absence de suivi médical notamment sur Dunkerque, faute de médecin de prévention.

Nous dénonçons également la sous-évaluation de l'augmentation des risques dans les services de la surveillance en particulier avec la mise en place des armes longues et la déféctuosité grandissante des liaisons téléphoniques et radio sur le terrain.

Les élus CGT